



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : CHALLENGE DE LIGUE HABITABLE 2008-2009

Dates complètes : 09 et 10 mai 2009

Lieu : Plan d'eau lac de Montbel côté LERAN

Autorité Organisatrice : CVRL

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.5. Sécurité et équipement : définis par les règles de chaque classe pour la navigation en plan d'eau intérieur
- 1.6. Le challenge de ligue habitable 2009 et du Trophée Garonne

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte aux bateaux suivants :

-les Habitables de la classe HNF : A, B, C, R1, R2, L titulaire d'un certificat HN valide et dans le cadre de l'application de Osiris

-les Quillards de Sport figurant sur la table des ratings FFVoile (sauf Mini JI) avec le rating HN équivalent

3.2. Les bateaux admissibles peuvent se pré-inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à tomat.franlu@orange.fr

- Ou s'inscrire sur place : le samedi de 13h à 14h30

-ou pour les non inscrits le premier jour, le dimanche de 09h30 à 10h30

3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur **licence FFVoile valide** portant le **cachet médical** et accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs

- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée

- l'autorisation de port de publicité

- **le certificat de jauge (Carte HN)**

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Inscription gratuite

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date 1^{er} jour samedi 09 mai 2009 de 13h à 14h30

2^{ème} jour dimanche 10 mai 2009 de 9h30 à 10h30

5.2. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
09 mai 2009	toutes	4 Courses
10 mai 2009	toutes	6 Courses

5.3. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :

Le 09 mai 2009 : 15 H

Le 10 mai 2009 : 11 H aucun départ ne sera donné après 16 H ce jour-là

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'Avis de Course, les Instructions de Course et les Annexes éventuelles seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit

8. CLASSEMENT

- 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour valider la régates est de : **2**
- 8.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**
- (b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3 à 8**
- (c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : **9 ou supérieur**

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

11. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

12. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires **ou pré-inscription** veuillez contacter :

- Lucien TOMAT au 05 61 01 09 47 ou par mail tomat.franlu@orange.fr
- Roland Dumons au 06 70 59 69 44 « rdumons@orange.fr

Un repas est prévu le samedi 9 mai vers 20h au prix de 15 Euros
La réservation et le paiement par chèque libellé à l'ordre du CVRL, sont à
envoyer avant le mercredi 6 mai 2008 à l'adresse suivante :
CLUB DE VOILE DES RIVES DE LERAN
BP 60101 Lavelanet Cedex 09301

POSSIBILITE D'HEBERGEMENT

- CAMPING DE LA BESSE A CAMON 09500

Emplacement / Location : chalets, mobil-homes, etc
Chambres d'hôtes

Contact 05 61 68 84 63

<http://www.camping.labesse.com>

- CAMPING LA SERRE A AIGUES VIVES 09600

Contact 05 61 03 06 16

- CAMPING LA REGATE A LERAN 09600

Contact 06 25 27 84 39

campinglaregate@gmail.com